



Sports

STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 03-01
Janvier 2003

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS en MIDI PYRENEES

Pratiquer une activité physique et sportive peut se faire dans des lieux très divers, aménagés ou non. Certaines pratiques nécessitent cependant l'existence d'équipements spécifiques. Recenser et évaluer l'état de l'ensemble des équipements sportifs, ainsi que les lieux de pratique, est nécessaire pour apprécier localement l'offre de services sportifs, afin, notamment, de la comparer à la demande des pratiquants potentiels.

Une telle opération a été réalisée, à l'initiative de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, en Midi-Pyrénées au cours des années 2001 et 2002 : on y recense près de 10 600 équipements sportifs (hors activités physiques de pleine nature), notamment 2 500 courts de tennis, près de 2 000 terrains de grands jeux et 900 boulodromes ; cependant, la moitié des communes de moins de 2 000 habitants ne disposent d'aucune infrastructure.

Les activités de nature et de montagne ont lieu sur des sites ou des itinéraires : plus d'un millier de lieux de pratique ont été répertoriés en Midi-Pyrénées, situés pour beaucoup dans les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.

Des opérations similaires sont initiées dans d'autres régions. Le ministère, s'appuyant sur les initiatives en cours, engage une démarche pour mettre en œuvre un dispositif qui, quel que soit le contexte régional, autorise à la fois une analyse locale et une consolidation nationale des résultats. Ce projet, élaboré et testé en 2003, pourrait être diffusé en 2004, en concertation avec les partenaires du ministère.

26 millions de français âgés de 15 à 75 ans déclarent pratiquer régulièrement une ou des activités physiques et sportives, dont la plupart nécessite de disposer d'un équipement sportif à proximité. Les piscines, les courts de tennis, les stades et les gymnases sont les équipements les plus répandus sur le territoire. La grande majorité des pratiquants de la natation, du tennis ou du football sont relativement proches de l'infrastructure nécessaire. Cependant, on constate que les sportifs « ruraux » (résidant dans des communes de moins de 2000 habitants) sont relativement deux fois plus nombreux que les sportifs « urbains » à habiter à plus de 20 minutes d'une piscine ou d'un court de tennis [1]. La présence d'équipements spécialisés a des effets sur la pratique d'une discipline et la fréquence de celle-ci, et ce d'autant que ces infrastructures sont rares.

Durant les décennies 1960 et 1970, la France s'est dotée d'un patrimoine sportif homogène, notamment pour répondre aux impératifs scolaires et sportifs de compétition. Ces équipements doivent pour certains être rénovés [2]. L'inventaire communal, opération menée conjointement en 1998 par le Ministère de l'Agriculture et l'INSEE, permet seulement de repérer les communes équipées d'au moins une piscine ou d'un stade : en Midi-

Pyrénées, en 1998, on sait que 35% des communes disposent d'au moins un terrain de grands jeux, 13% d'une base de plein air et de loisirs, et 2% d'une piscine couverte. Cette information, pour utile qu'elle soit, n'est pas suffisante, notamment pour les acteurs du développement du sport soucieux de « rééquilibrer » les territoires.

Les responsables locaux souhaitent disposer d'une photographie du patrimoine sportif, pour identifier les disparités territoriales en terme d'équipements sportifs et engager des programmes adaptés de développement. Afin de répondre à ces demandes, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Midi-Pyrénées/Haute-Garonne a mené une opération de grande envergure, afin de recenser l'intégralité des équipements sportifs et sites d'activités de pleine nature dans l'ensemble des communes des huit départements de la région. Le dispositif élaboré sur le même modèle que celui utilisé dès le début des années 1990 en Alsace, par les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de l'INSEE [3] est enrichi notamment sur les « nouvelles » activités physiques et sportives.

Cette opération a été possible grâce à un partenariat technique avec les DDJS et les associations "profession

sport" et financier, pour part, au titre du contrat Etat-Région.

Ce recensement est complémentaire du Schéma de Services Collectifs du Sport [4] [5], document de prospective, fondé sur un diagnostic des inégalités et des enjeux territoriaux, réalisé en 2000 et destiné à donner un cadre à une politique d'aménagement du territoire. Cet état des lieux fournit une représentation de l'offre sportive locale, qui peut, ensuite, être mise en regard de la demande. Des démarches analogues pour mener un recensement des équipements sportifs viennent d'être initiées en Bourgogne et en Nord Pas de Calais.

La moitié des petites communes de Midi-Pyrénées ne dispose d'aucun équipement sportif

Plus de 693 000 licences sportives ont été délivrées en Midi-Pyrénées au cours de l'année 2001. Les disciplines les plus répandues, mesurées par le nombre de licences unisport, sont le football (plus de 103 000 licences) et le tennis (plus de 47 000 licences). On compte également de très nombreuses licences scolaires et universitaires (79 000 licences).

Midi-Pyrénées compte 3 020 communes, dont 2 827 (soit 93%) ont moins de 2 000 habitants. Au total, 10 578 équipements sportifs (hors APPN¹) ont été comptabilisés, dont un peu moins de 5 000 équipements localisés dans les communes de moins de 2 000 habitants.

La moitié de ces petites communes ne dispose d'aucun équipement sportif. En moyenne, 3 équipements sont recensés dans les petites communes qui ont au moins un équipement. Plus de 5 600 équipements sportifs sont répartis dans les 193 communes qui comptent au moins 2000 habitants : le nombre moyen d'équipement par commune varie de 13,5 dans les communes de 2000 à 5000 habitants à 177 dans celles d'au moins 20000 habitants.

Les collectivités locales, essentiellement les communes, sont propriétaires pour près de 80% de ces équipements, et gestionnaires pour près de 70% d'entre eux. La gestion est d'environ 15% des équipements est confiée à des associations.

Tableau 1 : Les équipements par département en Midi-Pyrénées (hors APPN)

| | Nombre de communes (dont communes de moins de 2000 habitants) | Nombre d'équipements sportifs |
|-----------------|--|--------------------------------------|
| Ariège | 332 (319) | 575 |
| Aveyron | 304 (285) | 1 387 |
| Haute-Garonne | 588 (510) | 3 719 |
| Gers | 463 (453) | 814 |
| Lot | 340 (331) | 677 |
| Hautes-Pyrénées | 474 (458) | 1 066 |
| Tarn | 324 (293) | 1 380 |
| Tarn et Garonne | 195 (178) | 960 |
| REGION | 3 020 (2 827) | 10 578 |

Source : Recensement des équipements sportifs en Midi-Pyrénées [2001] (DRDJS MP/HG – Conseil Régional MP - GRAPSAMP).

¹ APPN : Activités physiques de pleine nature

L'existence d'équipements sportifs est fortement liée à la présence d'une population nombreuse. Le caractère plus ou moins touristique, plus ou moins montagneux des communes est également un paramètre important.

Le maillage du territoire régional n'est apparemment pas trop distendu. On observe, cependant, un creux dans les Pyrénées ariégeoises, le centre du Lot et le sud de l'Aveyron. L'examen du nombre d'équipements pour 1 000 habitants par commune permet de bien faire ressortir la grande hétérogénéité de situation des communes de la région. Les zones les plus marquées ne sont plus les zones très peuplées. Ainsi, certaines zones rurales paraissent-elles mieux loties : le nord de l'Aveyron et la conjonction Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne, sud de la Haute-Garonne, la vallée du Lot,.. Les zones urbaines denses sont, a priori, relativement peu équipées [6].

Tableau 2 : Les types d'équipements en Midi-Pyrénées (hors APPN) – Des illustrations

| Types d'équipements | Nombre d'équipements sportifs | Part de ceux mis en service après 1985 (%) |
|--|--------------------------------------|---|
| TOTAL | 10 578 | 43 |
| dont | | |
| Equipements dits traditionnels | | |
| Courts de tennis | 2 509 | 30 |
| Terrains de grands jeux (>70m) | 1 951 | 29 |
| Gymnases | 591 | 37 |
| Plateaux d'Education Physique & Sportive | 256 | 48 |
| Boulodromes | 866 | 55 |
| Salles non spécialisées | 529 | 46 |
| Equipements dits structurants | | |
| Salles spécialisées | 666 | 64 |
| Equipements pour équitation | 546 | 72 |
| Terrains spécialisés | 495 | 47 |
| Bassins de natation | 409 | 28 |

Source : Recensement des équipements sportifs en Midi-Pyrénées [2001] (DRDJS MP/HG – Conseil Régional MP - GRAPSAMP).

15% des équipements sont récents, datent d'après 1995, mais la majorité d'entre eux (57%) a été mise en service entre 1976 et 1995.

Un peu moins d'un millier d'équipements possèdent des tribunes : il s'agit pour plus de la moitié d'entre eux des terrains de grands jeux (509), et aussi de gymnases (144), de courts de tennis (61) et de bassins de natation (51). Une centaine de ces tribunes peut accueillir au moins 1 000 personnes.

Midi-Pyrénées dispose d'équipements où se disputent des compétitions de niveau national, voire international : c'est, en particulier, le cas, bien évidemment, à Toulouse (46 de niveau national et 26 de niveau international sur 905 équipements sportifs²), mais aussi à Montauban (51 de niveau national et 11 de niveau international sur 209 équipements sportifs²).

² dont le niveau est renseigné / Hors activités physiques de pleine nature (APPN)

De très nombreux courts de tennis

Parmi les équipements dits « traditionnels », les lieux de pratique du tennis, et les terrains de grands jeux sont en moyenne les plus anciens. Les plus nombreux sont les courts de tennis (2 509). La majorité de ces courts a été construite dans la période 1975/1995. Il est possible de jouer au tennis dans d'autres lieux que ces derniers, en particulier sur les tracés (337) dessinés dans les gymnases, salles polyvalentes, plateaux d'éducation physique et sportive.

Les terrains de grands jeux (1 951), longs de plus de 70 mètres peuvent accueillir plusieurs disciplines : le football et le rugby y sont les sports les plus souvent pratiqués. 40% d'entre eux ont été mis en service avant 1975. Divers terrains de jeux collectifs sont tracés sur les plateaux d'éducation physique et sportive, essentiellement utilisés par les scolaires.

Les gymnases sont des lieux non spécifiques utilisés pour pratiquer une activité de gymnastique ou des sports collectifs de petits terrains. 10% des gymnases ont été mis en service après 1995, et 38% datent de 1975 ou avant.

Les stades d'athlétisme dits « complets » comprennent au moins une piste, une aire de saut et une aire de lancer.

Plus du quart des terrains de grands jeux et le tiers des stades d'athlétisme possèdent des tribunes. Environ le quart des gymnases est également doté de tribunes ; il s'agit, dans la plupart des cas de grands gymnases d'au moins 800m².

Les équipements dits « structurants »

Sont considérés comme « structurants » les équipements spécifiquement voués à une discipline, tels que les salles ou terrains spécialisés, destinés à la pratique d'une discipline déterminée, les manèges et carrières équestres, et les bassins de natation.

Une seule activité sportive (ou un groupement d'activités) sur des équipements fixés à demeure se pratique dans les salles spécialisées. Certaines sont cependant ouvertes à la pratique de plusieurs activités physiques et sportives. 40% des salles spécialisées en Midi-Pyrénées sont ouvertes notamment à la pratique des arts martiaux (tableau 3).

Tableau 3 : Les activités pratiquées dans les salles spécialisées en Midi-Pyrénées (hors APPN)

| Principale activité pratiquée | Nombre de salles spécialisées |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Ensemble | 666 ** |
| Dont | |
| Arts martiaux | 272 |
| Musculation, haltérophilie | 146 |
| Danse | 96 |
| Gymnastique sportive | 88 |
| Squash | 87 |
| Boxe | 47 |
| Billard | 25 |
| Tennis de table | 18 |
| Escrime | 14 |

** une salle spécialisée peut accueillir plusieurs pratiques.

Source : Recensement des équipements sportifs en Midi-Pyrénées [2001] (DRDJS MP/HG – Conseil Régional MP - GRAPSAMP).

Les terrains spécialisés sont voués principalement à la pratique du basket-ball (315), du handball (101) ou du volley-ball (79).

Les bassins de natation se concentrent dans 276 piscines : 60% d'entre eux ont été mis en service avant 1975, 142 sont des bassins dits « sportifs » et 267 « ludiques ». Les trois quarts des bassins sont des bassins extérieurs.

65 parcours de golf sont répartis dans 42 installations : 36 sont des golfs de 9 ou 18 trous, et 29 sont des parcours d'initiation. Les trois quarts de ces parcours ont été mis en service après 1985. Les vélodromes (7) et les aérodromes (24) font également partie des équipements structurants.

Méthodologie, définition

La méthodologie initiale, mise au point en Alsace au début des années 1990 par la Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS) et validée par la direction régionale de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a, ensuite, été reprise et améliorée à plusieurs reprises : d'abord, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, puis en Poitou-Charentes, notamment par la DDJS de la Charente Maritime (1996).

En Midi-Pyrénées, le recensement a porté sur l'intégralité des communes, dans lesquelles ont été recensés les équipements sportifs, les sites et lieux de pratique, publics et privés, ouverts au public en service au 1^{er} janvier 2001 ou en cours de construction et achevés avant le 31 décembre 2001. La collecte sur le terrain a eu lieu de mars 2001 à mai 2002.

Le champ inclut les équipements permettant une activité relevant d'une fédération sportive, les salles privées de musculation, de culturisme, de remise en forme, à caractère commercial, les équipements de proximité, les établissements scolaires, le patrimoine sportif des comités d'entreprises, les campings privés, hôtels, restaurants (si les équipements détenus sont ouverts à titre gratuit ou payant à des personnes non clientes de l'établissement), les espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

En revanche ont été exclus du recensement :

les équipements sportifs privés à usage exclusivement familial, les équipements sportifs relevant du Ministère de la Défense, du Ministère de la Justice ou du Ministère de l'Intérieur sauf s'ils font l'objet de conventions d'utilisation portées à la connaissance du ministère des sports, les équipements sportifs situés dans les écoles primaires, les installations réservées à certaines catégories d'usagers (centres de cure, de rééducation, centres de thalassothérapie, équipements de loisirs comme les mini-golfs ou les équipements mobilisés au titre des étapes sportives sur autoroutes).

Un équipement sportif est défini comme « une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs pratiques sportives ». Plusieurs équipements peuvent être situés à la même adresse, qui caractérisera l'**installation**.

Les informations sur les équipements portent sur leurs caractéristiques physiques, les activités pratiquées, la conformité aux normes, l'état de vétusté, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Ces informations sont disponibles sur un Site Internet spécifique [8].

Les espaces, sites et itinéraires des pratiques sportives de nature et de montagne

L'engouement croissant pour les activités de nature constitue un enjeu de développement économique et touristique majeur, notamment pour certains espaces ruraux. Leur essor devient une composante des politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires concernés.

Les activités telles que l'accrobranche, l'aviron, le canoë-kayak et les autres sports d'eaux vives, le canyoning, la course d'orientation, la montagne, l'escalade, le motocyclisme, le parachutisme, la pêche au coup, la pêche sportive, la randonnée pédestre, sont considérées comme des activités de nature et de montagne. Elles ont fait l'objet en Midi-Pyrénées d'un examen des espaces, sites et itinéraires de pratique, en utilisant des sources d'information diverses en provenance notamment du mouvement sportif : un peu plus d'un millier de lieux de pratique de pleine nature ont été recensés (tableau 4), situés notamment en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées [7].

Tableau 4 : Les espaces, sites et itinéraires de pleine nature en Midi-Pyrénées

| Principale activité pratiquée | Nombre de lieux de pratique |
|------------------------------------|-----------------------------|
| SPORTS DE CORDES | |
| Escalade | 164 |
| Canyonisme | 54 |
| Parcours Acrobatiques en Forêt | 39 |
| Via Ferrata | 4 |
| Spéléologie | 314 |
| RANDONNEES | |
| Randonnée (km sentiers) | 25 185 |
| Vélo Tout Terrain | 79 |
| SPORTS AQUATIQUES | |
| Sports d'eaux vives | 89 |
| Aviron | 25 |
| Voile & planche à voile | 54 |
| Motonautisme et ski nautique | 23 |
| SPORTS AERIENS | |
| Vol libre | 83 |
| Vol à voile | 16 |
| Parachutisme | 7 |
| AUTRES ACTIVITES | |
| Pêche (km de cours d'eau de cat.1) | 15 735 |
| Motocross | 39 |
| Enduro | 4 |
| Ski de piste | 21 |
| Ski nordique | 22 |

Source : Recensement des équipements sportifs en Midi-Pyrénées [2001] (DRDJS MP/HG – Conseil Régional MP - GRAPSAMP).

Des équipements récents liés à de nouvelles pratiques

Les préoccupations de santé, d'exercice de plus en plus fréquemment exposées par les pratiquants sportifs se traduisent par la création de nouveaux équipements : huit sur dix des parcours dits « sportifs ou de santé » (54) et des équipements destinés à des activités liées à la forme et à la santé (169) ont été mis en service après 1985 en Midi-Pyrénées.

La pratique d'autres disciplines est également récente : parmi les sites d'escalade (68) et les équipements pour skate et roller (54), neuf sur dix datent d'après 1985. Ces deux équipements étaient quasiment inexistantes avant 1975. C'est aussi vrai pour les infrastructures destinées au tir à l'arc : les deux tiers ont été installées après 1985.

- **Thierry MAUDET, directeur**
- **Lucie BOZZA, chargée de mission**
- **Séverine NIEL, chargée de mission (*)**
DRDJS Midi Pyrénées/ Haute Garonne

(*) à la date de l'opération "recensement"

Pour en savoir plus :

- [1] « Les ruraux » in « les pratiques sportives en France », septembre 2002 (éditions de l'INSEP).
- [2] « Les équipements sportifs en France. Rapport à Monsieur le Premier Ministre » ; Avril 2002. Laurent CATHALA.
- [3] « Annuaire des installations et des équipements sportifs » (3 tomes) 1992 Alsace (DR INSEE, DRJS)
- [4] « Schéma de Services Collectifs du Sport » Ministère des sports et DATAR; juillet 2002 (éditions des Journaux Officiels)
- [5] « Le sport en Midi-Pyrénées – Etat des lieux, atouts et ambitions. Contribution à l'élaboration du Schéma de Services Collectifs du Sport » – T. MAUDET, A. BARBIEUX, JP. BERTIN. Rapport 446 p déc. 1999 et CD ROM 2000.
- [6] « Etude cartographique des données du recensement des équipements sportifs, sites et lieux de pratique mené en Midi-Pyrénées » ; Document de synthèse élaboré avec le concours de l'Université de Toulouse le Mirail.
- [7] « Les pratiques sportives de nature en Midi-Pyrénées-Atlas des sites de pratique », étude complémentaire sur les activités physiques de pleine nature (APPN) élaborée avec le concours du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes (Université Joseph Fourier de Grenoble) [CERMOSEM].
- [8] Site Internet « équipements sportifs, sites et lieux de pratique en Midi-Pyrénées » (<http://www.res-mp.com>)

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère des Sports.

Directeur de publication : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

Rédactrice en chef : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - **Tél.** : 01 40 45 92 96